

Epreuves Orales Accès Santé Consignes aux surveillants

Contexte :

Les étudiants sont convoqués pour des épreuves orales pour pouvoir accéder aux filières de santé.

Ces épreuves, au nombre de 3 sont appelées MEM (mini entretiens multiples) :

MEM 1 : 10 minutes devant jury

MEM 2 : 20 minutes de préparation et 10 minutes de passage devant jury

MEM 3 : 10 minutes de préparation et 10 minutes de passage devant jury

Les étudiants sont convoqués sur des demi-journées pour passer ces 3 épreuves. Ils sont regroupés par 16 ou 32 en fonction du nombre de jury par amphi.

Chaque jury regroupe les 3 MEM dans des salles différentes.

Déroulement d'une demi-journée

½ heure avant le début des épreuves, les étudiants se présentent dans la salle de regroupement/préparation (Amphi F101 pour les PASS et amphi F001 pour les LAS)

A l'arrivée des étudiants :

- Leur demander leur carte d'étudiant (les conserver sur le bureau jusqu'à la fin de la demi-journée),
- Les faire émarger,
- Leur confier l'étiquette correspondant à leur numéro d'étudiant pour qu'ils la collent sur eux (bien visible)
- Leur donner leurs horaires de passages
- Leur demander de regagner la place attitrée.

L'amphi sert à la fois de salle d'attente (partie centrale) et de salle de préparation du MEM2 (partie gauche) et du MEM 3 (partie droite).

Les ordres de passages et horaires pour les préparations et passages devant jury sont indiqués sur un document annexe à disposition des surveillants.

Les surveillants attitrés aux MEM2 et MEM3 sont chargés d'inviter, selon les horaires indiqués, les étudiants à rejoindre la place de préparation sans aucun document, leur donner 1 sujet et 1 brouillon, et chronométrer leur préparation. A la fin du temps de préparation, ils conduisent les étudiants devant la porte de la salle du jury. Les étudiants apportent devant le jury leur sujet et leur brouillon. Après leur passage, les étudiants regagnent la salle de préparation et reprennent la place attribuée initialement. Le surveillant attitré au MEM 1 (sans préparation) est chargé d'accompagner les étudiants selon l'ordre de passage jusqu'à la porte du jury.

Les surveillants veilleront à l'absence de communication entre les étudiants durant chaque demi-journée.

Pendant cette demi-journée, les étudiants pourront avoir à disposition tout document utile, à l'exception de tout appareil connecté (ordinateur, tablette, téléphone, montre connectée...).

Les collations sont tolérées, dans le respect des autres candidats et de la propreté de la salle.

Les sorties pour se rendre aux toilettes seront soumises à autorisation, au moment le plus opportun, et accompagnées par les surveillants.

Aucune communication ne sera autorisée entre les étudiants, que ce soit dans la salle de préparation, ou lors des déplacements vers les salles des jurys.

Tout non-respect des consignes ou tentative de fraude, pourra entraîner l'exclusion de la salle et de l'épreuve, en application de la loi du 23 décembre 1901. La traduction devant la section disciplinaire de l'Université pourra s'envisager, qui pourra se prononcer une sanction allant jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

Les surveillants attendent le feu vert du Président du jury avant de libérer l'ensemble des étudiants en fin de demi-journée.

En cas d'urgence ou de besoin immédiat

Contacts : tel. Portable scolarité : 07 60 36 64 76

Administration : Resp. scol : 03 63 08 22 66 – RSA : 03 81 66 55 02

Scolarité PASS : 03 81 66 55 09

Service informatique : 06 10 79 41 87

Service audiovisuel : 03 63 08 23 00

Service logistique : 06 01 38 00 45

Surveillants : Amphi F101 : 03 81 66 80 64

Amphi F001 : 03 81 66 80 39